

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre-et-Loire

VILLE DE TOURS



COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 OCTOBRE 2022

Convocations envoyées le mercredi 21 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux : 55

Nombre de Conseillers en exercice : 55

Nombre de Conseillers présents : 51

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Anne BLUTEAU, adjointe, est désignée Secrétaire de Séance.

* * *

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17 h 00.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 04 juillet 2022.

Abstention : P. COMMANDEUR

* * *

INTERRUPTION DE SEANCE POUR LES QUESTIONS CITOYENNES A 19H10

Question 1 concernant l'offre de vélos ou trottinettes en libre-service.

Question 2 concernant les œuvres de Street Art.

REPRISE DE LA SEANCE A 19H25

- 22_10_03_001 -

RECONSTRUCTION DES CRECHES TONNELLE ET CONFETTI RUE MERLUSINE - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE - ELECTION DU JURY

Rapporteur : Monsieur Franck GAGNAIRE, adjoint au maire

Le Conseil

- APPROUVE le recours au scrutin public pour procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants du jury de concours pour l'opération RECONSTRUCTION DES CRECHES TONNELLE ET CONFETTI, rue Merlusine,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- ELIT en son sein 5 membres titulaires :

1. C. SAVOUREY
2. M. COHEN
3. C. BLET
4. E. PEREIRA NUNES
5. B. DARNET MALAQUIN

Et 5 membres suppléants :

1. P. BRUN
2. M. QUINTON
3. P. GEIGER
4. I. MANZARI
5. C. CHEVILLARD

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_002 -

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT VILLE DE TOURS - CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE POUR LE FINANCEMENT DES RELAIS PETITE ENFANCE ET DES PLACES D'ACCUEIL INSERTION ET HANDICAP

Rapporteur : Monsieur Franck GAGNAIRE, adjoint au maire

Le Conseil

- APPROUVE le renouvellement des modalités de financement des places d'insertion et des places réservées aux enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant de la Ville de Tours, et celles relatives au fonctionnement du Relais Petite Enfance pour l'année 2022, par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_003 -

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAF TOURAINE ET LA VILLE DE TOURS RELATIVE AU RELAIS PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Franck GAGNAIRE, adjoint au maire

Le Conseil

- APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la CAF Touraine et la Ville de Tours relative au Relais Petite Enfance pour les années 2022 et 2023.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_004 -

CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE - APPROBATION DES STATUTS ET DU PACTE D'ACTIONNAIRES ET PARTICIPATION AU CAPITAL

Rapporteur : Monsieur Martin COHEN, adjoint au maire

Le Conseil

- APPROUVE le projet de constitution de la Société Publique Locale d'Efficacité Energétique dans toutes ses caractéristiques,

- APPROUVE le projet de statuts de la Société Publique Locale d'Efficacité Energétique, ainsi que le projet de pacte d'associés annexés à la présente délibération,

- APPROUVE la participation de la Ville de Tours au capital social de 225 000 € de la Société Publique Locale d'Efficacité Energétique à hauteur de 50 %, soit 112 500 €.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 53

Abstention : 1 (B. PIERRE ne prend pas part au vote)

- 22_10_03_005 -

DEMOCRATIE PERMANENTE - BUDGET PARTICIPATIF : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UNIS-CITE DANS LE CADRE D'UNE MISSION D'INTERMEDIATION DE SERVICE CIVIQUE

Rapporteur : Madame Annaelle SCHALLER, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE le partenariat entre la Ville de Tours et Unis-Cité dans le cadre d'une mission d'intermédiation de service civique,

- APPROUVE le versement d'une contribution financière à hauteur de 6 480,20 € pour soutenir l'action d'intermédiation,

- PRECISE que cette contribution sera versée en deux temps : 50 % à la notification de la convention et 50 % à l'issue de la mission.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_006 -

NPNRU DU SANITAS - SECTEUR MARIE CURIE - CESSION A BOUYGUES IMMOBILIER

Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE la cession à la société BOUYGUES IMMOBILIER, identifiée au SIREN sous le numéro 562091546 ayant son siège social 3 boulevard Galliéni à ISSY-LES-MOULINEAUX

(92130) d'une emprise foncière de l'ordre de 9 800 m² à prélever sur les parcelles nouvellement cadastrées section CN n° 226 et section CR n° 460 et 63 sises sur le site Marie Curie dans le quartier du Sanitas, au prix de 5 770 800 € Hors Taxes, à savoir QUATRE MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE HUIT CENT EUROS (4 230 800 € HT) en numéraire et UN MILLION CINQ CENT QUARANTE MILLE EUROS (1 540 000 € HT) en dation en paiement pour la réalisation d'un lot volume livré brut béton, sous les conditions suspensives suivantes :

- l'acquisition, par la Ville, du foncier auprès de Tours Habitat,
- l'obtention d'un arrêté de permis de construire exprès, devenu définitif et exécutoire,
- l'absence de toute prescription archéologique tendant à la conservation en l'état du site ou à la modification du programme de construction,
- la réalisation d'un audit géotechnique ne révélant pas l'obligation d'effectuer des travaux confortatifs ou des prescriptions inhabituelles n'entraînant pas un surcoût de 300 000 €,
- la réalisation de diagnostics, sondages et études de sol révélant l'absence de pollution ou la présence de pollution à un niveau n'entraînant pas un surcoût fixé à 300 000 €,
- l'absence d'obligation de sauvegarde d'espèces protégées et d'évaluation environnementale prescrite par l'autorité environnementale.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_007 -

HANGAR SAINT-PIERRE-DES-CORPS - CESSION A LA SCI CPMC

Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire

Le Conseil

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée section AW n° 160 d'une superficie de 1 654 m² située 10 rue de la Bretèche à Saint-Pierre-des-Corps, sur laquelle est érigé un hangar totalement vide et inoccupé, non affecté à l'usage du public ni même à un quelconque service public,
- PRONONCE le déclassement du domaine public de cette parcelle désaffectée,
- APPROUVE sa cession à la SCI CPMC, ayant son siège 6 rue des Ajoncs à Ballan-Miré (37510), représentée par son gérant M. Bertrand BOUTIN, au prix de SIX CENT MILLE EUROS (600 000 €), sans aucune condition suspensive.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_008 -

CREATION D'UN GROUPE D'ELUS - MODIFICATION DES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Madame Alice WANNERROY, adjointe au maire

Le Conseil

- DECIDE que les crédits affectés au fonctionnement des groupes d'élus du Conseil Municipal relatifs, d'une part, à la prise en charge des frais de documentation, de courrier et de télécommunication et d'autre part, aux dépenses de personnel s'élèvent chaque année à 19,6 % au plus du montant total des indemnités et charges sociales versées aux membres du Conseil Municipal dans les conditions définies par la présente délibération,
- PRECISE que les dépenses relatives à la prise en charge des frais de documentation, de courrier et de télécommunication correspondent chaque année au plus à 3,6 % du total des

indemnités et charges sociales versées aux membres du Conseil Municipal et réparties de la façon suivante entre les groupes constitués :

- 41/55^{ème} de l'enveloppe ramenée à 26 000 € pour le groupe Tours en Commun, soit un reste à répartir entre les groupes minoritaires à la proportionnelle des sièges obtenus de 4 576 €,
- 7/55^{ème} de l'enveloppe pour le groupe Tours Nous Rassemble à laquelle s'ajoute 7/14^{ème} du reste à répartir, soit 7 508 €,
- 4/55^{ème} de l'enveloppe pour le groupe Les Progressistes à laquelle s'ajoute 4/14^{ème} du reste à répartir, soit 4 290 €,
- 3/55^{ème} de l'enveloppe pour le groupe Tours ma Ville à laquelle s'ajoute 3/14^{ème} du reste à répartir, soit 3 218 €,

- PRECISE que les dépenses relatives au coût du personnel affecté aux groupes d'élus correspondent chaque année au plus à 16 % du total des indemnités et charges sociales versées aux membres du Conseil Municipal et réparties de la façon suivante entre les groupes constitués :

- 41/55^{ème} de l'enveloppe ramenée pour le groupe Tours en Commun à 110 000 €, soit un reste à répartir entre les groupes minoritaires à la proportionnelle des sièges obtenus de 25 891 €,
- 7/55^{ème} de l'enveloppe pour le groupe Tours Nous Rassemble à laquelle s'ajoute 7/14^{ème} du reste à répartir, soit 36 147 €,
- 4/55^{ème} de l'enveloppe pour le groupe Les Progressistes à laquelle s'ajoute 4/14^{ème} du reste à répartir, soit 20 655 €,
- 3/55^{ème} de l'enveloppe pour le groupe Tours ma Ville à laquelle s'ajoute 3/14^{ème} du reste à répartir, soit 15 491 €.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_009 -

INSTAURATION A TITRE EXCEPTIONNEL DE LA PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE DES SERVICES

Rapporteur : Madame Alice WANNERROY, adjointe au maire

Le Conseil

- DECIDE l'instauration, à titre exceptionnel, de la prime d'intéressement à la performance collective des services au bénéfice des services constitués de policiers municipaux à la Direction de la Police Municipale, d'assistantes maternelles et intervenante en éveil musical à la Direction de la Petite Enfance, de personnels d'enseignement artistique et emplois spécifiques du spectacle vivant à la Direction des Affaires Culturelles, du Patrimoine et des Archives,

- DECIDE que la période de référence telle que prévue aux termes de l'article 3 du décret n° 2012-624 du 3 mai 2012 est établie pour 6 mois, du 1^{er} janvier au 30 juin 2022,

- DECIDE que le montant de la prime d'intéressement est plafonné à 350 € brut par agent, soumis aux règles de fractionnement des éléments de rémunération versés aux agents à temps partiel ou à temps non complet,

- DECIDE que les bénéficiaires de la prime d'intéressement sont les agents fonctionnaires, contractuels permanents et contractuels remplaçants recrutés sur le fondement de l'article L332-13 du code général de la fonction publique, en position d'activité au moment du versement de la prime et justifiant d'une présence effective d'au moins 3 mois au 30 juin 2022,

- APPROUVE les objectifs et types d'indicateurs proposés pour les policiers municipaux, à savoir :

- « renforcer la prévention dans l'espace public »,
- « lutter contre l'insécurité routière »,

- et « améliorer la relation avec l'utilisateur »,
- APPROUVE les objectifs et types d'indicateurs proposés pour les assistantes maternelles et intervenante en éveil musical, à savoir :
 - « montée en compétence des agents »,
 - et « optimisation de la qualité du service »,
- APPROUVE les objectifs et types d'indicateurs proposés pour les personnels d'enseignement artistique, à savoir :
 - « développer un nouveau projet d'établissement en lien avec le projet de mandat 2020-2026 »,
 - et « promouvoir l'innovation pédagogique et les ouvertures esthétiques »,
- APPROUVE les objectifs et types d'indicateurs proposés pour les emplois spécifiques du spectacle vivant, à savoir :
 - « promouvoir les droits culturels »,
 - « promouvoir les droits culturels du jeune public »,
 - et « diffuser de l'art lyrique »,
- DECIDE d'étendre la possibilité d'attribuer la prime d'intéressement aux services constitués de policiers municipaux pour une seconde période de référence allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 dans les mêmes termes et conditions dans la limite pour cette seconde période d'un montant de 250 € brut pour tenir compte du plafond annuel prévu à l'article 1^{er} du décret n° 2012-625 du 3 mai 2012.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 43

Abstentions : 11 (C. BOUCHET, T. COULON, A. SCHALK PETITOT, O. LEBRETON, M. CABANNE, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, B. DARNET MALAQUIN, P. COMMANDEUR, C. DELAGARDE ne prennent pas part au vote)

- 22_10_03_010 -

MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

Rapporteur : Madame Alice WANNERROY, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE la création du poste à temps complet n° 16879 d'ATSEM relevant du cadre d'emplois des assistantes territoriales spécialisées dans les écoles maternelles à la Direction de l'Education et de l'Alimentation,
- APPROUVE la transformation des postes,
- APPROUVE la mise à disposition du Délégué à la Protection des Données (DPD) pour une durée de 3 ans à compter du 8 juillet 2022 à hauteur de 40 % d'un temps complet auprès de Tours Métropole Val de Loire et à hauteur de 15 % d'un temps complet auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 43

Abstentions : 11 (T. COULON, A. SCHALK PETITOT, O. LEBRETON, M. CABANNE, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, B. DARNET MALAQUIN, P. COMMANDEUR, C. DELAGARDE ne prennent pas part au vote ; C. BOUCHET)

- 22_10_03_011 -

PLAN LOGEMENT D'ABORD - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE TOURS ET LE DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF AUTONOMISE-TOIT

Rapporteur : Madame Marie QUINTON, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE la convention de financement entre la Ville de Tours et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, relative au dispositif « Autonomise-Toit ! » pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022,

- APPROUVE le versement d'une contribution financière au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour la conduite du dispositif « Autonomise-Toit ! », s'élevant à 15 000 € pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_012 -

CESSION PAR TOURAINE LOGEMENT D'UN LOGEMENT SITUE 4 RUE CEZANNE - AVIS DE LA COMMUNE

Rapporteur : Madame Marie QUINTON, adjointe au maire

Le Conseil

- EMET un avis favorable à la cession par TOURAINE LOGEMENT E.S.H d'un appartement de type 3 mesurant 76 m² situé 4 rue Cézanne à TOURS Nord.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_013 -

81 RUE COLBERT - ACQUISITION DE LOTS DE COPROPRIETE

Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE l'acquisition, par la Ville, au prix de 93 000 €, des lots de copropriété n° 45, 46, 47 et 48 au sein de l'ensemble immobilier cadastré section DX n° 210 sis 81 rue Colbert à Tours.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_014 -

DELIBERATION CADRE : TRANSFERTS DE PROPRIETE AU PROFIT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - BIENS NECESSAIRES A L'EXERCICE DES COMPETENCES TRANSFEREES - REPARTITION DES CHARGES LIEES AUX OPERATIONS PREALABLES

Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE le principe des transferts de propriété par la Ville des biens à caractère mobilier et immobilier nécessaires à l'exercice des compétences métropolitaines,

- PRECISE que ces transferts seront actés par des délibérations municipales et métropolitaines concordantes auxquelles seront annexés des procès-verbaux établis contradictoirement pour préciser la consistance et la situation juridique des biens.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_015 -

PARCS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE - TRANSFERT DE PROPRIETE AU PROFIT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - BIENS RELATIFS A LA COMPETENCE AMENAGEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN

Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE le transfert de propriété des parkings des Halles, Jacquemin, Mirabeau, Champ Girault et Anatole France au profit de Tours Métropole Val de Loire, conformément au procès-verbal annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_016 -

CENTRE FUNERAIRE SIS 270 RUE DU GENERAL RENAULT A TOURS ET CREMATORIUM D'ESVRES-SUR-INDRE - TRANSFERT DE PROPRIETE AU PROFIT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - BIENS RELATIFS AU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES ET A LA GESTION DU CREMATORIUM

Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE le transfert de la pleine propriété, du centre funéraire situé à Tours, 270 rue du Général Renault et, après division parcellaire, du Crématorium de la Ville de Tours ainsi que de sa salle de réception situés à Esvres-sur-Indre, au profit de Tours Métropole Val de Loire, conformément au procès-verbal annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_017 -

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DE GRAND PASSAGE DE LA GLORIETTE - TRANSFERT DE PROPRIETE AU PROFIT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - BIENS RELATIFS A LA COMPETENCE POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE le transfert de propriété des aires d'accueil des gens du voyage et de Grand Passage de la Gloriette au profit de Tours Métropole Val de Loire, conformément au procès-verbal annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_018 -

RESIDENCE HONORE DE BALZAC - CESSION DE QUATRE BOX

Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE la cession à Monsieur Alexandre VILLEGOUREIX, demeurant au 31 avenue Anatole France à Saint-Denis (93200), du box n° 58, d'une superficie de 27 m² sis Place de l'Amiral Querville, au prix de NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (9 450 €),

- APPROUVE la cession à Monsieur Frédéric GOUZY, demeurant au 6 Impasse Néper à Tours (37100), des box n° 655 et n° 656, d'une superficie de 20 m² chacun sis Place de l'Amiral Querville, au prix de QUATORZE MILLE EUROS (14 000 €),

- APPROUVE la cession à Madame Elisabeth BLANCHARD, demeurant au 2 Place de l'Amiral Querville à Tours (37200), du box n° 657, d'une superficie de 29 m² sis Place de l'Amiral Querville, au prix de DIX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (10 150 €).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_019 -

CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS

Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE la constitution, au profit d'ENEDIS, de servitudes actant le passage d'ouvrages de distribution électrique sur les parcelles appartenant à la Ville de Tours, désignées ci-après :

- Parcelle cadastrée section AK n° 554 sise rue Jacques Blanco à Tours,
- Parcelle cadastrée section AS n° 215 sise avenue Jacques Duclos à Saint-Pierre-des-Corps, sur le site du marché de Gros,
- Parcelles cadastrées section AD n° 369 et AM n° 292 sises allée des Hêtres à Tours, lieux-dit « Les Manchèses »,

- APPROUVE la compensation forfaitaire et définitive d'un montant de vingt euros (20 €) pour chaque convention actant le passage de câbles aériens ou souterrains et celle d'un montant de trois cent soixante-quinze euros (375 €) pour la convention actant l'installation d'un poste de transformation électrique.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_020 -

RUE DU PONT AUX OIES - REGULARISATION FONCIERE

Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE la cession à la société COLAS, ayant son siège 1 rue du Colonel Pierre Avia à Paris (75015) des emprises d'une superficie de 5 686 m² à prélever sur les parcelles cadastrées en section EY n° 74, n° 75 et n° 413, sis rue du Pont aux Oies à Tours, au prix de QUATORZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS (14 784 € H.T.),

- APPROUVE la constitution d'une servitude de passage au profit du fonds cadastré en section EY n° 85 et de la partie restante du fonds cadastré en section EY n° 413, de la Ville sur les fonds contigus de la société COLAS pour permettre l'entretien de l'emprise restant appartenir à la Ville et difficile d'accès.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Avis favorables : 44

Abstentions : 7 (C. BOUCHET, T. COULON, A. SCHALK PETITOT, O. LEBRETON, M. CABANNE, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD)

Avis contraires : 3 (A. METREAU, B. ROUZIER, M. FORTIER)

- 22_10_03_021 -

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2022

Rapporteur : Madame Catherine REYNAUD, adjointe au maire

Le Conseil

- DÉCIDE l'attribution de subventions 2022 aux organismes relevant des secteurs « Démocratie, citoyenneté, vie associative, tranquillité publique et prévention », pour un montant de 4 950 €,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 53

Abstention : 1 (C. SEBAOUN ne prend pas part au vote)

- DÉCIDE l'attribution de subventions 2022 aux organismes relevant des secteurs « Culture, éducation populaire, patrimoine, communication et relations internationales », pour un montant de 13 400 €,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 53

Abstention : 1 (B. ROUZIER ne prend pas part au vote)

- DÉCIDE l'attribution de subventions 2022 aux organismes relevant des secteurs « Éducation, sport, jeunesse, petite enfance et politique alimentaire », pour un montant de 230 515 €,

- APPROUVE les conventions annuelles de subvention et avenants afférents, annexés à la présente délibération, entre la Ville de Tours et les organismes concernés,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 53

Abstention : 1 (C. BOUCHET ne prend pas part au vote)

- DÉCIDE l'attribution de subventions 2022 aux organismes relevant des secteurs « Solidarités, cohésion sociale, logement, politique de la ville, emploi et insertion », pour un montant de 34 624 €,

- APPROUVE l'avenant N°3 à la convention annuelle de subvention, annexée à la présente délibération, entre la Ville de Tours et l'organisme suivant :

- ASSOCIATION DES USAGERS DES CENTRES GIRAUDEAU BASTIÉ

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- DÉCIDE l'attribution de subventions 2022 aux organismes relevant des secteurs « Finances et marges de manœuvre, ressources humaines et moyens généraux », pour un montant de 3 000 €.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_022 -

CONVENTION DE PROJET EGALES (EGALITE DES GENRES : ACTIONS LOCALES D'EDUCATION ET DE SENSIBILISATION) AVEC LA COMMUNE DE PORT-BOUËT EN CÔTE D'IVOIRE

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alexandre MOREAU, conseiller municipal délégué

Le Conseil

- APPROUVE le projet EGALES avec la commune de Port-Bouët en Côte d'Ivoire.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 47

Abstentions : 7 (C. BOUCHET, T. COULON, A. SCHALK PETITOT, O. LEBRETON, M. CABANNE, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD)

- 22_10_03_023 -

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'EXECUTION DE MISSIONS DE COORDINATION SPS DE NIVEAUX 2 ET 3 ET REDACTION, SUIVI DE PLANS DE PREVENTION DES RISQUES

- APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Rapporteur : Monsieur Martin COHEN, adjoint au maire

Le Conseil

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Saint-Cyr-Sur-Loire, de Tours et Tours Métropole Val de Loire concernant l'exécution de missions de coordination SPS de niveaux 2 et 3 et de rédaction, suivi de plans de prévention des risques.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_024 -

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT ET DE SUBVENTION ENTRE LA VILLE DE TOURS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ANNEE 2022 - AVENANT N°1

Rapporteur : Madame Rachel MOUSSOUNI, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire de 511 427 €,

- APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention annuelle de partenariat et de subvention entre la Ville de Tours et le Centre Communal d'Action Sociale au titre de 2022.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_025 -

CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2025 ENTRE L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG, L'ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE TOURS ET LA VILLE DE TOURS

Rapporteur : Madame Rachel MOUSSOUNI, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat entre l'Etablissement Français du Sang, l'Association pour le Don de Sang Bénévole de Tours et la Ville de Tours pour les années 2022 à 2025.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_026 -

PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET 6 AUTRES COMMUNES

Rapporteur : Madame Betsabée HAAS, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes pour l'entretien des espaces verts avec les communes de Ballan-Miré, Druye, La Riche, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Etienne-de-Chigny et Tours Métropole Val de Loire.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_027 -

ADHESION A L'ASSOCIATION CO-HOP - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Rapporteur : Monsieur Thierry LECOMTE, adjoint au maire

Le Conseil

- APPROUVE le recours au scrutin public pour procéder à cette désignation,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- APPROUVE les statuts de l'association Co Hop' et l'adhésion de la Ville de Tours,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- DESIGNNE sans vote à bulletin secret le représentant de la Ville pour siéger au sein des instances de l'assemblée générale de l'association Co Hop' :

- Thierry LECOMTE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 53

Abstention : 1 (T. LECOMTE ne prend pas part au vote)

- 22_10_03_028 -

AVENANT N°2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS - ADHESION AU RESEAU DES ACTEURS HOSPITALIERS (RESAH) - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur Antoine MARTIN, conseiller municipal délégué

Le Conseil

- APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement de commandes permanent pour des achats via des centrales d'achat,

- APPROUVE l'adhésion de la Ville de Tours à la centrale d'achat du RESAH à partir du 1^{er} janvier 2023 pour un montant annuel de 300 €,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- DESIGNER Monsieur Antoine MARTIN pour représenter la Ville de Tours au sein du RESAH.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 53

Abstention : 1 (A. MARTIN ne prend pas part au vote)

- 22_10_03_029 -

RAPPORTS D'ACTIVITE DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC - PALAIS DES CONGRES - PARC DES EXPOSITIONS - MARCHE DE GROS

**Rapporteur : Madame Alice WANNERROY, adjointe au maire,
Monsieur Iman MANZARI, adjoint au maire**

Le Conseil

- PREND ACTE des rapports des délégués de service public pour l'année 2021.

- 22_10_03_030 -

ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - RAPPORTS 2021 - TOURS EVENEMENTS - SOCIETE DE GESTION DU MARCHE DE GROS - LIGERIS - SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA TOURAINE - POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES - TOURS VAL DE LOIRE TOURISME

**Rapporteur :
Madame Alice WANNERROY, adjointe au maire,
Monsieur Florian HEMME, conseiller municipal délégué,
Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire,
Monsieur Iman MANZARI, adjoint au maire,
Madame Marie QUINTON, adjointe au maire,
Monsieur Philippe GEIGER, adjoint au maire**

Le Conseil

- PREND ACTE des rapports 2021 annexés à la présente délibération concernant : Tours Evénements, Société de Gestion du Marché de Gros (S.G.M.G.), LIGERIS, Société d'Equipement de la Touraine (S.E.T.), Pompes Funèbres Intercommunales (P.F.I.) et Tours Val de Loire Tourisme.

- 22_10_03_031 -

DIVERSES MESURES DE GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire

Le Conseil

- DECIDE de reprendre la provision constituée en 2021 à hauteur de 303 000 € et de constituer une provision pour risque à hauteur de 120 000 € sur l'exercice 2022 pour couvrir les créances potentiellement irrécouvrables émises jusqu'en 2019,
- DECIDE l'admission en non-valeur des créances et l'extinction des créances du budget principal pour un total de 253 655,07 € TTC dont la répartition est la suivante :
 - au compte 6541 – créances admises en non-valeur : 219 647,15 € incluant pour 27 806,46 € TTC de créances de l'ex budget annexe de l'eau,
 - au compte 6542 – créances éteintes : 34 007,92 € TTC incluant pour 9 992,97 € TTC de créances de l'ex budget annexe de l'eau.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_032 -

TARIFS MUNICIPAUX 2022 - MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire

Le Conseil

- APPROUVE l'actualisation de la redevance de la concession de chasse (location de chasse aux cervidés, sangliers et autres nuisibles) en forêt de Tours-Preuilley, en appliquant la formule d'indexation du contrat, soit une redevance de 47 755,68 € au titre de la 2^{ème} saison 2022 – 2023,
- APPROUVE le montant de la redevance pour le stade d'honneur et les terrains d'entraînement 1 et 2 pour la saison sportive 2022 – 2023 ainsi arrêté à 77 300 €,
- PRECISE que cette redevance sera plafonnée dans la convention à conclure avec la SASP TFC à 10 % du chiffre d'affaires total du club, hors produits issus des mutations des joueurs,
- APPROUVE la création de trois tarifs de mise à disposition du stade d'honneur de la Vallée du Cher : 2 500 € par match pour les associations du territoire métropolitain, 3 000 € par match pour les associations extérieures au territoire métropolitain et un tarif par match à destination des sociétés sportives composé d'une part fixe arrêtée à 12 000 € et d'une part variable correspondant à 10 % des recettes de billetterie,
- APPROUVE les modulations et créations tarifaires applicables au Grand Théâtre de Tours comme indiquées dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- APPROUVE la création d'un tarif Pass « 50 ans de la Cinémathèque » proposant 5 séances au prix de 25 €,
- PRECISE que le Pass est non nominatif et est valable pour toutes les séances du programme « 50 ans de la Cinémathèque »,
- APPROUVE la gratuité des séances de la Cinémathèque pour les adhérents de l'association Prod Cité, participants au projet Wanted TV.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 42

Abstentions : 12 (C. BOUCHET, T. COULON, A. METREAU, A. SCHALK PETITOT, O. LEBRETON, M. CABANNE, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, B. DARNET MALAQUIN, P. COMMANDEUR, C. DELAGARDE ne prennent pas part au vote)

- 22_10_03_033 -

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DU GRAND THEATRE DE TOURS - EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur Christophe DUPIN, adjoint au maire

Le Conseil

- APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 du budget annexe de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours telle qu'elle figure dans les tableaux et la maquette budgétaire annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_034 -

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DU GRAND THEATRE DE TOURS - EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Rapporteur : Monsieur Christophe DUPIN, adjoint au maire

Le Conseil

- APPROUVE la modification des autorisations de programme, ainsi que la répartition de leurs crédits de paiement, telles que présentées dans la maquette budgétaire de la décision modificative n° 1 et dans les tableaux figurant en annexe 1 de la présente délibération,

- AUTORISE l'affectation des autorisations de programme existantes révisées selon les tableaux figurant en annexe 2 de la présente délibération,

- APPROUVE la clôture des autorisations de programme telles que présentées dans les tableaux figurant en annexe 3 de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_035 -

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIYOU, adjoint au maire

Le Conseil

- APPROUVE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 du budget principal telle qu'elle figure dans les tableaux et la maquette budgétaire annexés à la présente délibération,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Avis favorables : 50

Avis contraires : 4 (B. PIERRE, B. DARNET MALAQUIN, P. COMMANDEUR, C. DELAGARDE)

- 22_10_03_036 -

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire

Le Conseil

- APPROUVE la modification des autorisations de programme, ainsi que la répartition de leurs crédits de paiement, telles que présentées dans la maquette budgétaire de la décision modificative n° 2 et dans les tableaux figurant en annexe 1 de la présente délibération,

- AUTORISE l'affectation des autorisations de programme existantes révisées selon les tableaux figurant en annexe 2 de la présente délibération.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Avis favorables : 50

Avis contraires : 4 (B. PIERRE, B. DARNET MALAQUIN, P. COMMANDEUR, C. DELAGARDE)

- 22_10_03_037 -

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE - DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil

- APPROUVE le recours au scrutin public pour procéder à ces désignations,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- DESIGNNE sans vote à bulletin secret les représentants de la Ville pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Efficacité Energétique :

- Martin COHEN
- Cathy SAVOUREY

- DESIGNNE pour représenter la Ville de Tours aux assemblées générales et spéciales de la SPL d'Efficacité Energétique :

- Martin COHEN

- AUTORISE Martin COHEN à proposer sa candidature en tant que représentant de la Ville de Tours à la présidence de la SPL d'Efficacité Energétique,

- AUTORISE les représentants de la Ville de Tours à accepter, au nom et pour le compte de la Ville de Tours actionnaire, tous les mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 52

Abstentions : 2 (M. COHEN et C. SAVOUREY ne prennent pas part au vote)

- 22_10_03_038 -

ORGANISMES DIVERS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil

- APPROUVE le recours au scrutin public pour procéder à ces désignations,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- DESIGNER Marie-Lou GUARDIA en remplacement de Madame Fanny PUEL, sans vote à bulletin secret, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SAEM Pompes Funèbres Intercommunales,

- DESIGNER Marie-Lou GUARDIA en remplacement de Madame Fanny PUEL pour représenter la Ville de Tours aux assemblées générales et spéciales de la SAEM Pompes Funèbres Intercommunales,

- DESIGNER sans vote à bulletin secret le représentant de la Ville pour siéger au sein du lycée Vaucanson :

- Catherine REYNAUD

- PROCÉDER à la désignation du suppléant à la co-présidence du conseil de quartier comme suit :

- Saint Symphorien : Catherine REYNAUD
- Turones : Christine BLET

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 52

Abstentions : 2 (M.L. GUARDIA et C. REYNAUD ne prennent pas part au vote)

- 22_10_03_039 -

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil

- FIXER à 16 le nombre de sièges de chacune des commissions municipales à répartir entre les groupes constitués,

- PRÉCISER que l'ensemble des sièges peut ne pas être occupé dès lors que les conseillers municipaux du groupe sont déjà membres de deux commissions et que le groupe dispose d'un représentant au sein de la commission,

- DIRE que le nombre de membres sera augmenté afin que chaque élu non-inscrit participe à chacune des commissions,

- MODIFIER la composition des commissions municipales comme suit :

<p>1. Commission Finances et marges de manœuvre, ressources humaines et moyens généraux</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. F. MINIOU 2. C. BOULANGER 3. C. REYNAUD 4. A. MARTIN 5. O. BA TALL 6. J.P. GILLE 7. M. COHEN 8. F. GAGNAIRE 9. S. HOUQUES 10. B. HAAS 11. A. WANNEROY 12. B. ROUZIER 13. M. CABANNE 14. T. COULON 15. B. PIERRE
<p>2. Commission Démocratie, citoyenneté, vie associative, tranquillité publique et prévention</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. A. SCHALLER 2. P. GEIGER 3. A. BLUTEAU 4. A. DESIRE 5. F. BARBIER 6. M. QUINTON 7. B. RENAUD 8. D. DARIES 9. T. LECOMTE 10. F. PUEL 11. C. REYNAUD 12. F. PETIT 13. O. LEBRETON 14. A. SCHALK PETITOT 15. P. COMMANDEUR 16. M. FORTIER
<p>3. Commission Culture, éducation populaire, patrimoine, communication et relations internationales</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. C. DUPIN 2. C. BLET 3. E. PEREIRA NUNES 4. B. RENAUD 5. P.A. MOREAU 6. A. METREAU 7. J.P. GILLE 8. I. MANZARI 9. M. BRAND 10. A. DESIRE 11. B. FAUCHEUX 12. M.L. GUARDIA 13. C. CHEVILLARD 14. R. BRUTINAUD 15. C. DELAGARDE
<p>4. Commission Economie, commerce, marchés, artisanat et tourisme</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. I. MANZARI 2. F. HEMME 3. A. WANNEROY 4. F. BARBIER 5. C. MUNSCH MASSET 6. A. MARTIN 7. F. MINIOU 8. C. SEBAOUN 9. C. DUPIN 10. E. THOMAS

	11. E. AUBRY 12. A. METREAU 13. T. COULON 14. R. BRUTINAUD 15. P. COMMANDEUR
5. Commission Education, sport, jeunesse, petite enfance et politique alimentaire	1. F. GAGNAIRE 2. M. BRAND 3. A. WANNEROY 4. E. THOMAS 5. F. PUEL 6. P.A. MOREAU 7. C. SAVOUREY 8. R. MOUSSOUNI 9. P. BRUN 10. A. BLUTEAU 11. A. GALLOT LAVALLEE 12. C. BLET 13. C. BOUCHET 14. C. CHEVILLARD 15. D. DARNET MALAQUIN 16. M. FORTIER
6. Commission Solidarités, cohésion sociale, logement, politique de la ville, emploi et insertion	1. M. QUINTON 2. R. MOUSSOUNI 3. T. LECOMTE 4. A. SCHALLER 5. M.P. CUVIER 6. M.L. GUARDIA 7. P. BRUN 8. D. DARIES 9. B. FAUCHEUX 10. F. PETIT 11. O. BA TALL 12. E. PEREIRA NUNES 13. M. CABANNE 14. A. SCHALK PETITOT 15. B. DARNET MALAQUIN 16. B. ROUZIER
7. Commission Aménagement de l'espace urbain, mobilités, biodiversité, gestion des risques et bâtiments	1. C. SAVOUREY 2. A. GALLOT LAVALLEE 3. S. HOUQUES 4. M. COHEN 5. C. BOULANGER 6. E. AUBRY 7. B. HAAS 8. C. SEBAOUN 9. B. ROUZIER 10. M.P. CUVIER 11. P. GEIGER 12. F. HEMME 13. O. LEBRETON 14. C. BOUCHET 15. B. PIERRE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_10_03_040 -

**COMPTE-RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LES ACTES ACCOMPLIS EN EXECUTION
DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil

- PREND ACTE de la communication des actes pris en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

* * * * *

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire remercie l'assistance et les représentants de la presse d'avoir suivi cette réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lève la séance à 00h05.

* * * * *

***Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie, Secrétariat du Conseil
Municipal, 1^{er} étage bureau 115.***

* * * * *